

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 23 janvier 2026

Le vendredi vingt-trois janvier deux mille vingt-six à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle du Conseil, sur la convocation du mercredi quatorze janvier deux mille vingt-six de sa Présidente et sous la Présidence de Myriam Mulot.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 5 votants : 6

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL représentants le Conseil Municipal,
Florence SUQUET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Mme LEVEUF a donné pouvoir à Mme MULOT.

Mme LECOQ est désignée secrétaire de séance.

2026-09

Convention de financement politique de la Ville – Financement d'un voyage scolaire pour des scolaires en quartier prioritaire de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'école élémentaire Jean Moulin organise un voyage intitulé « Classe de découvertes linguistiques et culturelles en Angleterre ». permettant à trente-huit élèves (vingt-cinq CM2 de Victor Hugo et treize CE2 de Jean Moulin) de partir quatre jours en Angleterre.

Considérant qu'une subvention de 2 000 € a été accordée par l'ANCT, au titre de la Politique de la Ville, afin de soutenir la réalisation de cette action.

Considérant que le CCAS intervient en qualité de structure relais pour permettre le reversement de cette subvention à la Coopérative scolaire, porteuse opérationnelle de l'action.

Considérant que le reversement porte sur une subvention fléchée et affectée (ANCT), sans financement sur fonds propres du CCAS.

Considérant que la convention a pour objet de définir les modalités de reversement par le CCAS, au profit de la Coopérative scolaire de l'école Jean Moulin, de la subvention ANCT attribuée pour ce projet.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

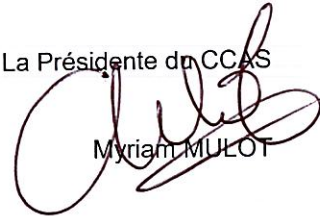
Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par **6** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

- Autorise Madame la Présidente du CCAS à signer ladite convention ;
- Autorise le reversement à la Coopérative scolaire de la somme de 2 000 €, correspondant à l'intégralité de la subvention ANCT, après encaissement effectif par le CCAS et sur présentation des pièces prévues

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat.

Affiché le : 09/02/2026.

La Présidente du CCAS



Myriam MULOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20260209-2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026